

LETTRE MUNICIPALE

SPÉCIALE

23 MARS 2020



Lus-la-Croix-Haute

EDITO

Confinés chez nous, éloignés les uns des autres, nous nous protégeons mutuellement du coronavirus.

Cette situation est exceptionnelle, et il me semble important de garder un lien, tant pour partager des informations que pour continuer à faire société.

La gestion de cette crise sanitaire peut évoluer extrêmement rapidement, toutes les informations, les consignes sont aussi susceptibles d'être modifiées. **Cette première lettre est diffusée largement**, dans toutes les boîtes aux lettres. Les suivantes seront à lire sur le site de la commune (www.lus-la-croix-haute.fr). Seules les personnes fragiles, âgées de plus de 70 ans recevront une version papier.

L'entreprise la Poste est partenaire de cette diffusion que votre facteur fera gracieusement.

Prenez soin de vous.

Alain Matheron, maire.

COMMERCES

En collaboration avec les commerçants Lussois, la Commune et l'ADMR proposent la livraison de courses alimentaires.

Il suffit de contacter directement les commerçants afin de passer vos commandes à l'avance.

Nous vous invitons à commander en quantité nécessaire à vos besoins hebdomadaires.

Les commandes de dépannage type 1kg de farine ou 1 plaquette de beurre ne seront pas prises en compte, merci de votre compréhension

Livraison des commandes le lundi, mercredi et vendredi.

■ **Le Refuge des Saveurs, Jean-Louis Blanc :**
04-92-58-54-21

Les **commandes** se font directement par téléphone auprès de Jean-Louis (répondeur) aux horaires suivants **samedi, mardi et jeudi entre 16h et 18h.**

Les **horaires du magasin** pendant le confinement: **8h-12h30 et 16h-19h30**, fermé le dimanche après-midi et lundi.

■ **Proxi Lus, Gisèle Roussel :** 04 92 58 50 04

Les **commandes** se font directement par téléphone auprès de Gisèle.

Les **horaires du magasin** pendant le confinement: **8h30-12h30 et 16h-19h**, fermé le dimanche après-midi, mercredi après-midi et jeudi.

■ **Chez Zed, Zélia Bernard :** 06 44 32 87 86

Les **commandes** se font directement par téléphone auprès de Zélia.

Les **horaires** du magasin pendant le confinement: **8h30h-12h30**, fermé le mercredi

Pour éviter tout contact, vous préparerez le règlement de la livraison précédente (chèque) et vous le déposerez devant votre porte dans une enveloppe.

■ **L'ADMR reste mobilisée**, le personnel de terrain poursuit ses missions...

Le service de portage continue 7j/7, tout le monde peut en profiter de manière ponctuelle ou régulière.

3 livraisons par semaine : Lundi, Mercredi et Vendredi

- **tarif 9€50** le repas (composé d'une entrée, un plat et garniture, dessert, une soupe et pain) livraison incluse.
- **Commande par téléphone** pendant les permanences de l'ADMR, **le lundi et jeudi entre 14h et 17h, 04 92 58 55 12**

ELECTIONS MUNICIPALES

Vous êtes nombreux, 70%, à vous être déplacés pour voter ce 15 mars malgré la crise sanitaire. Nous avons pris toutes les dispositions pour que ce vote puisse se dérouler sans prise de risque.

Quinze conseillers ont été élus dès le premier tour. Ils sont aujourd'hui conseillers, mais ne pourront siéger avant le 15 mai, si les conditions sont réunies pour le faire. Ils éliront alors le maire et ses adjoints. **Jusqu'à cette date l'exécutif précédent restera en place.** Nous nous employons à réorganiser les services, à assurer la gestion courante et les urgences, si nécessaire. Je reste en liaison permanente avec le Préfet et bien sûr localement avec les gendarmes.

Inscrits : 475. Votants : 339.

Exprimés : 336.

Patrick Beaume 258

Alain Matheron 247

Julie Michel Montjoux 247

Catherine Millet 214

Yves Gaillard 212

Hervé Liotard 210

Christian Dopffer 210

Thibaut Collange 208

Marie France Peyrichou 200

Jean Luc Mathieu 192

Laurent Bernard 187

Corinne Pierson 182

Gisèle Roussel 179

Daniel Jacquemoud 176

Marc Pavier 174

Philippe Morisset 172

Philippe Parron 170

Patrick Buquet 164

Catherine Carias 113

Jérôme Reboul 102

Jean François Garcia 99

Samy Lapeyre 45

UN POINT SUR LES SERVICES COMMUNAUX

Conformément aux consignes nationales, la commune a adapté ses services municipaux depuis mardi 12h.

- le secrétariat de la Mairie est fermé au public mais Jean-Marc Flores reste présent dans les bureaux et est joignable par téléphone au **04-92-58-50-39** ou par mail **mairie.luslacroixhaute@orange.fr**. Il répondra à toutes vos questions et vous orientera en cas de difficultés particulières.
- l'agence postale est fermée jusqu'à nouvel ordre.
- équipements sportifs fermés : city stade, tennis, pépinière et jeu de pétanque.
- la déchetterie restera également fermée jusqu'à nouvel ordre, toutefois le ramassage des ordures ménagères aux différents points de collecte sera assuré par les services de la CCD.
- l'ensemble des employés communaux est d'astreinte à leur domicile et interviendra ponctuellement et individuellement sur les tâches urgentes et assurera ainsi la continuité du service public tout en limitant les risques pour chacun d'entre nous.

L'exécutif municipal et toute l'équipe des employés communaux restent mobilisés afin de s'assurer que ce confinement se déroule dans les meilleures conditions.

RÉEXPLIQUER LE CONFINEMENT

L'esprit du confinement est de limiter les déplacements au strict minimum. Chaque trajet augmente les risques de contact et de contamination, et donc la durée potentielle du confinement pour l'ensemble de la France. Aussi, au-delà des règles et des risques d'amende, posez-vous la question avant chaque déplacement : est-il vraiment nécessaire ?

Des exceptions au confinement ont été prévues pour autoriser :

- les déplacements vers le lieu de travail lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités et que le télétravail est impossible
- les déplacements professionnels ne pouvant être différés.

Une attestation écrite est obligatoire pour toute sortie : L'idée du gouvernement, c'est de dissuader au maximum les déplacements en les rendant plus compliqués, et d'éviter que les gens n'improvisent des excuses en cas d'interpellation dans la rue. Le motif de chaque déplacement doit donc être précis, et prévu à l'avance.

Vous pouvez télécharger cette attestation ou **la faire sur papier libre si vous n'avez pas d'imprimante.**

Elle doit être remplie pour chaque sortie. Sauf si c'est une raison professionnelle auquel cas vous devez avoir une attestation de votre employeur pour les déplacements professionnels qui est valable indéfiniment.

Tout manquement aux règles de confinement peut être sanctionné d'une amende de 135 euros.

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements
- déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Confiné,

- je ne peux changer de domicile, sauf si je justifie que cela a un impact sur ma santé, la garde de mes enfants ou l'assistance à des personnes vulnérables de ma famille.
- je ne peux faire du footing, du vélo, de la rando, même si je me sens seul en pleine nature.
- je peux me promener seul, pas plus d'1 à 2 kms...
- je ne peux pas aller chez mes voisins ou organiser un regroupement familial.

Le gouvernement autorise les sorties indispensables à l'équilibre des enfants » à proximité du domicile, à condition que soient respectés les gestes barrières et en évitant tout rassemblement, notamment avec d'autres familles ou d'autres enfants. D'une manière générale, les sorties sont déconseillées sauf pour de l'exercice individuel et nécessitent une attestation de déplacement dérogatoire. Mon conjoint et mes enfants ne peuvent pas sortir si je suis malade.

RESTER INFORMÉ

Vous pouvez avoir accès aux informations diffusées sur le panneau électronique municipal, en téléchargeant sur votre smartphone ou votre tablette, l'application gratuite CENTOLIVE.

Ces informations sont aussi à jour sur le site internet de la commune : www.lus-la-croix-haute.fr